2026/...

TRANSMIS LE 26/10/2026
REÇU LE 26/10/2026
AFFICHÉ LE 28/10/2026
NOTIFIÉ LE 28/10/2026
PUBLIÉ LE 28/10/2026
EXÉCUTOIRE LE 28/10/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
- 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER OCTOBRE 2026

DÉLIBÉRATION N°04

OBJET : ASSEMBLÉES - ADOPTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-six, le 1er du mois d'octobre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.
Adjoints au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Sabrina FORTUNATO, Patrick BOULLÉ, Claire LE BERRE, Dominique ASARO, Gaëlle KOKCIKARAN, Frédéric LÉPRON, Franck GAILLARD, Étiennette LE BÉCHEC.
Conseillers Municipaux (*) : Mohamed BANNOU, Françoise GONZALEZ, Patrick HALABI, Jacques DUCROCQ, Sophie FERREIRA, Rina SATTAPPANE, Vathoulom PHINITH, Michelle SCHIDERER, Alain MAKOUNDIA, Ginette FIFI-LOYALE, Bruno DE CARLI, Florence DECOURTY, Anton HILDMANN, Nathalie PAIS, Salih AMASH, Faïza DERFOUF, Valentin BARTECKI, Rokhaya ESNAULT, Marc VASSEUR, Zurine LOPEZ BRASA, Jean-Marc GAYET.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Stéphane AUBOIN, Camille PRÉVOST, Aurélie MANGA.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :
Nadine SENSE : Claire LE BERRE
Céline HECQUET : Dominique ASARO
Roland CHANUDET: Patrick BOULLÉ

ABSENTS

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
Pasionaria ENEDAGUILA

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

****

Le Conseil Municipal, convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

****

(*) Par ordre du tableau et par groupe

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1ER OCTOBRE 2026
DÉLIBÉRATION N°04

ASSEMBLÉES - ADOPTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.

Le Conseil municipal

VU l'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales prévoyant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation ;

VU les autres dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-12, L. 2121-19, L. 2121-22-1, L.2121-27-1 et L.2312-1 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 2 juillet 2020 portant adoption du Règlement Intérieur du Conseil municipal ;

VU la délibération adoptée lors du Conseil municipal du 22 juin 2023 relative à la modification du Règlement Intérieur ;

VU le projet de règlement intérieur du conseil municipal annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT que l'adoption d'un règlement intérieur constitue une obligation légale dans les communes de 1 000 habitants et plus et qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les règles relatives à son fonctionnement ;

CONSIDÉRANT que le règlement intérieur constitue un document essentiel au bon fonctionnement de l'assemblée délibérante, en précisant les modalités d'organisation des séances, des débats, des votes et des commissions municipales ;

CONSIDÉRANT que le projet soumis au conseil municipal a été élaboré dans un souci de sécurité juridique, de transparence et de respect des droits de l'ensemble des conseillers municipaux ;

CONSIDÉRANT que sa structure est adaptée aux compétences, aux effectifs et aux règles propres au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission « Ressources et Développement » du 17 septembre 2026,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : ADOPTE le règlement intérieur du conseil municipal de Franconville-la-Garenne, annexé à la présente délibération.

Article 2 : DIT que le règlement intérieur entrera en vigueur à compter de son adoption, sous réserve de l'accomplissement des formalités de publicité et de transmission prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : ABROGE le règlement antérieur adopté le 2 juillet 2020 ainsi que son avenant adopté le 22 juin 2023, à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement.

Article 4 : PRÉCISE que les dispositions du présent règlement s'appliquent sous réserve des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et des autres textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Article 5 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 6 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité des votants
Pour : 38 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de FRANCONVILLE-LA-GARENNE
Conseiller régional d'Ile-de-France

MAIRIE de FRANCONVILLE-la-GARENNE (Val d'Oise)

Caractère Exécutoire
Le 28 octobre 2026
Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

MAIRIE de FRANCONVILLE-la-GARENNE (Val d'Oise)

Monsieur Patrick BOULLÉ

Acte à classer

DEL01102026Q4

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-10-26T17-41-20.00 (MI273422698)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20261001-DEL01102026Q4-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : ASSEMBLÉES - ADOPTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.

Date de décision : 01/10/2026

CERTIFIÉ

Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblees
5.2.1. règlement intérieur

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 04 - ASS - RI'.PDF **Multicanal :** Non

Pièces jointes :

04 - ASS - PJ Reglement_Interieur_Co... 1.PDF **Type PJ :** 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé	Date 26/10/26 à 17:41	Par SADEQ Fatiha
Transmis	Date 26/10/26 à 17:41	Par SADEQ Fatiha
Accusé de réception	Date 26/10/26 à 17:46	